



Tél. 05 61 61 61 42
Fax 05 61 61 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 09 mars 2025, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : ALASSET Mathieu - ALIBERT Florent - BARON Alain - CASTAN Thierry - DANIAU Jean- Louis - HENRI Rosane - LAC Cédric - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie - THÉRON Fabrice.

Absents excusés :

AMARGIER Stéphane avec procuration à MOUYON Bruno.

LAURENT Mélissa avec procuration à DANIAU Jean- Louis.

LECABEC Véronique.

Secrétaire de séance : BARON Alain.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16.01.25
2. Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2024
3. Budget assainissement : approbation du compte administratif 2024
4. Budget assainissement : approbation de l'affectation de résultat 2024
5. Budget assainissement : démarches de clôture du budget
6. Budget communal : approbation du compte de gestion 2024
7. Budget communal : approbation du compte administratif 2024
8. Budget communal : approbation de l'affectation de résultat 2024
9. Investissement 2025 – projets 2025
10. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration suite à démission (rajout).
11. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 11/14

Un point est rajouté à l'ordre du jour concernant la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration suite à démission.

1-Validation du PV du conseil municipal du 16-01-2025 : 13 voix pour dont 2 avec procuration

2- Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2024 : délibération 05-02-2025 : 13 voix pour dont 2 avec procuration

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

3- Budget Assainissement : approbation du compte administratif 2024 : délibération 06-02-2024 : 11 voix pour dont 1 avec procuration et 1 ne prend pas part au vote

Hors de la présence de M. Le Maire qui ne participe pas au vote, sous la présidence du Doyen, Florent ALIBERT, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2024 du Budget Assainissement et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 125 540 46 €

Réalisé : 23 513.30 €

Recettes :

Prévu : 125 540 46 €

Réalisé : 20 558.27 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 50 757.52 €

Réalisé : 3 868.10 €

Recettes :

Prévu : 50 757.52 €

Réalisé : 12 557.71

Résultat de l'exercice 2024 :

Investissement : 8689.61 €

Fonctionnement : -2955.03 €

Voix pour	11	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	2	Dont procuration	1

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno ne prend pas part au vote, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

4- Budget Assainissement : approbation de l'affectation de résultat 2024 : délibération 07-02-2025 : 15 voix pour dont 4 avec procuration

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Bruno MOUYON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 100 217.33 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice	précédé du signe +
(excédent) ou -	-2 955.03 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	103 172.36 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	100 217.33 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	46 889.42 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	100 217.33 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	100 217.33 €

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

5 – Budget assainissement :

Information sur le transfert de l'excédent de clôture global 2024 à RESEAU 31.

6 - Budget Communal : approbation du compte de gestion 2024 : délibération 08-02-2025 : 13 voix contre dont 2 avec procuration

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

7 – Budget Communal : approbation du compte administratif 2023 : délibération 09-02-2025 : 11 voix pour dont 1 avec procuration et 1 ne prend pas part au vote

Hors de la présence de M. Le Maire qui ne participe pas au vote, sous la présidence du Doyen Florent ALIBERT, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du Budget Communal et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses :

Prévu : 958 353 83 €

Réalisé : 521 505.70 €

Recettes :

Prévu : 958 353.83 €

Réalisé : 585 976.36 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 453 356.35 €

Réalisé : 193 177.50 €

Recettes :

Prévu : 453 356.35 €

Réalisé : 105 944.01 €

Résultat de l'exercice 2024 : hors restes à réaliser en investissement

Investissement : - 87 233.49 €

Fonctionnement : 64 470.66 €

Voix pour	11	Dont procuration	1
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote	2	Dont procuration	1

9- Investissements 2025 :

-Un inventaire de certains investissements à prévoir est réalisé de manière non-exhaustive : réfection de la peinture de la façade de l'école et du T3 : un devis d'un montant de 58 129.96 € de Façades d'aujourd'hui est présenté. La réfection de la zinguerie de la toiture est nécessaire au préalable en raison d'infiltration au niveau de la toiture. En attente de devis.

-Réparation des volets de la mairie et de l'école : un devis de REPAR STORES est présenté d'un montant de 4229.30 €.

-installation de volets dans la classe de la directrice d'école : un devis de 3058 € est présenté.

-Acquisition de mobilier urbain à prévoir.

-Acquisition de boîtes aux lettres pour les associations : en attente de devis.

-Réfection de la terrasse en bois de la salle des fêtes : en attente de devis.

-Vélux de la mairie : en attente de devis-un dossier de sinistre est ouvert auprès de l'assurance de la commune.

-Des arbitrages seront à réaliser au cours du vote du BP 2025.

10- Election des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS : délibération 10-02-2025 : 13 voix pour dont 2 avec procuration

Liste des candidats : (5)

Liste 1 :

- DANIAU Jean-Louis
- ALIBERT Florent
- RAOUL Jérôme
- HENRI Rosane
- LAURENT Mélissa

A obtenu la liste 1 : 13 voix dont 2 procurations

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- DANIAU Jean-Louis
- ALIBERT Florent
- RAOUL Jérôme
- HENRI Rosane
- LAURENT Mélissa
-

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

11- Questions diverses :

1/PLU : un point est fait sur la réunion des propriétaires concernés du 14 février 2025.

2/Transmission au CD31 d'une demande d'une administrée concernant la RD 97 et des problèmes d'écoulement d'eau et d'infiltration route de Maurémont.

3/ Intervention d'ENEDIS le 17 mars 2025 pour le raccordement de la PAC de la mairie.

4/ TERRES DU LAURAGAIS : la mise en place d'un système de broyage des végétaux est prévue courant avril 2025. Une zone de dépôt et de broyage est à déterminer.

5/ Information du CD31 : augmentation en 2025 des droits de mutation à titre onéreux de 0.5 %.

6/ RESEAU 31 : un contrôle des points incendies est prévu du 28 mars 2025 au 04 avril 2025.

7/ Ville à Joie : J. RAOUL en sera le référent. Le projet sera programmé le vendredi 18 juillet 2025 ou le samedi 19 juillet.

8/ TRAIL organisé par le Foyer Rural le 25 mai 2025 : RAOUL J. supervisera l'organisation.

9/Cantine : proposition d'introduire des pommes de terre bio locales dans les menus. M.DANIAU suivra la mise en place du projet.

10/ Adressage : la phase de diagnostic est achevée.

Le groupe de travail est constitué de DANIAU J-L, ALASSET M., RAOUL J. et MOUYON B.

Il s'agit d'opérer une dénomination des voies. Une consultation de la population concernée sera organisée.

Le prochain atelier se déroulera en avril avec le prestataire.

La séance est levée à 22h07.

Le Maire, Bruno MOUYON

Le secrétaire de séance, Stéphane AMARGIER

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno ne prend pas part au vote, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

8- Budget Communal : approbation de l'affectation de résultat 2024 : délibération 10-02-2025 :13 voix pour dont 2 avec procuration

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Bruno MOUYON, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 443 337 .25 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 64 470.66 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 378 866.59 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 443 337.25 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

- 95 846.06 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

+ 9 714.81 €

Besoin de financement F

=D+E - 86 131.25 €

AFFECTATION = C

=G+H + 443 337.25 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

+86 131.25 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

357 206 €

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

9- Investissements 2025 :

- Un inventaire de certains investissements à prévoir est réalisé de manière non-exhaustive : réfection de la peinture de la façade de l'école et du T3 : un devis d'un montant de 58 129.96 € de Façades d'aujourd'hui est présenté. La réfection de la zinguerie de la toiture est nécessaire au préalable en raison d'infiltration au niveau de la toiture. En attente de devis.
- Réparation des volets de la mairie et de l'école : un devis de REPAR STORES est présenté d'un montant de 4229.30 €.
- installation de volets dans la classe de la directrice d'école : un devis de 3058 € est présenté.
- Acquisition de mobilier urbain à prévoir.
- Acquisition de boîtes aux lettres pour les associations : en attente de devis.
- Réfection de la terrasse en bois de la salle des fêtes : en attente de devis.
- Vélux de la mairie : en attente de devis-un dossier de sinistre est ouvert auprès de l'assurance de la commune.
- Des arbitrages seront à réaliser au cours du vote du BP 2025.

10- Election des membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS : délibération 10-02-2025 : 13 voix pour dont 2 avec procuration

Voix pour	13	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : AMARGIER Stéphane à MOUYON Bruno, LAURENT Mélissa à DANIAU Jean- Louis.

11- Questions diverses :

- 1/PLU : un point est fait sur la réunion des propriétaires concernés du 14 février 2025.
- 2/Transmission au CD31 d'une demande d'une administrée concernant la RD 97 et des problèmes d'écoulement d'eau et d'infiltration route de Maurémont.
- 3/ Intervention d'ENEDIS le 17 mars 2025 pour le raccordement de la PAC de la mairie.
- 4/ TERRES DU LAURAGAIS : la mise en place d'un système de broyage des végétaux est prévue courant avril 2025. Une zone de dépôt et de broyage est à déterminer.

11- Questions diverses :

1/PLU : un point est fait sur la réunion des propriétaires concernés du 14 février 2025.

2/Transmission au CD31 d'une demande d'une administrée concernant la RD 97 et des problèmes d'écoulement d'eau et d'infiltration route de Maurémont.

3/ Intervention d'ENEDIS le 17 mars 2025 pour le raccordement de la PAC de la mairie.

4/ TERRES DU LAURAGAIS : la mise en place d'un système de broyage des végétaux est prévue courant avril 2025. Une zone de dépôt et de broyage est à déterminer.

5/ Information du CD31 : augmentation en 2025 des droits de mutation à titre onéreux de 0.5 %.

6/ RESEAU 31 : un contrôle des points incendies est prévu du 28 mars 2025 au 04 avril 2025.

7/ Ville à Joie : J. RAOUL en sera le référent. Le projet sera programmé le vendredi 18 juillet 2025 ou le samedi 19 juillet.

8/ TRAIL organisé par le Foyer Rural le 25 mai 2025 : RAOUL J. supervisera l'organisation.

9/Cantine : proposition d'introduire des pommes de terre bio locales dans les menus. M.DANIAU suivra la mise en place du projet.

10/ Adressage : la phase de diagnostic est achevée.

Le groupe de travail est constitué de DANIAU J-L, ALASSET M., RAOUL J. et MOUYON B.

Il s'agit d'opérer une dénomination des voies. Une consultation de la population concernée sera organisée.

Le prochain atelier se déroulera en avril avec le prestataire.

La séance est levée à 22h07.

Le Maire, Bruno MOUYON



Le secrétaire de séance, BARON Alain.

